REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

33 Municipal:

L'AN deux mille dix-sept, le **21 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en

session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations,

Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre

Nombre de Conseillers

PECOUL, Maire

PRESENTS:

en exercice: 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

29

Nombre de votants :

ABSENTS:

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre PECOUL 29

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

Date de convocation : absent aux questions n° 1 et 28

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale 15 décembre 2017

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

absente

28 décembre 2017

Date d'affichage:

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absent sauf pour les questions n° 1 et 28

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Catherine VILLER

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

absente

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

<> <> <> <>

<u>Secrétaire de Séance</u> : François PRADEAU

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20171221-DELIB171228-DE Date de télétransmission : 26/12/2017 Date de réception préfecture : 26/12/2017



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

QUESTION N° 28

OBJET: Mairie Vigilante et Solidaire: mise en œuvre du dispositif -

Information

RAPPORTEUR: Françoise LAFOND

Dans le cadre de sa profession de foi, l'équipe municipale s'était engagée à améliorer de façon notoire le sentiment d'insécurité dans la commune de Riom.

Pour ce faire deux points majeurs ont été mis en place rapidement à savoir :

- L'augmentation des effectifs de la police municipale, sa réorganisation et l'attribution de missions dédiées à l'ilotage pour favoriser le contact avec la population.
- La mise en place d'un dispositif de vidéoprotection afin de réduire les délits et incivilités dans les zones validées par la sureté départementale.

Dans la poursuite de cette politique, et fort de quartiers qui se sont engagés dans la démarche de voisins vigilants et qui ont démontré l'efficacité du dispositif, les élus décident de s'engager dans un service de mairie vigilante et solidaire, reposant sur la communication et l'écoute.

C'est un système qui rassure et resserre les liens entre voisins et renforce les relations entre les citoyens et les élus. Tout ceci s'inscrit pleinement dans la démarche de Senior Solidaire qui avait été initiée voilà deux ans.

La municipalité veut marquer un peu plus son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance. S'inscrire dans le cadre d'un service Mairie Vigilante et Solidaire et poursuivre la politique en matière de sécurité, c'est :

- Disposer d'un outil de communication pour alerter mais aussi informer la population en temps réel ;
- Impulser une dynamique qui permet d'accentuer le sentiment de sécurité ;
- Développer le lien social initié par Senior Solidaire ;
- Recevoir une signalétique officielle reconnue par les cambrioleurs ;
- Bénéficier d'un accompagnement complet pour le développement du dispositif.

Le dispositif Voisins Vigilants® permet aux habitants d'un même quartier, d'une même rue ou d'une même résidence de **participer à la sécurité de leur cadre de vie**. Les voisins s'entraident, se soutiennent et se sentent ainsi **tranquillisés dans leur environnement**.

Ils **veillent**, mais ne surveillent pas. Ils ne remplacent pas la Police.

Le Ministère de l'Intérieur constate une **baisse de -20% à -40% des cambriolages** dans les quartiers Mairie Vigilante et Solidaire.

Accusé de réception en plése commune de Riom pourra s'appuyer et encadrer la démarche en 063-216303008-2017,1221-DELIB 171228-DE Date de télétribe nessignant 120 un outil de communication puissant pour s'adresser aux de réception préfectuers.



COMMUNE DE RIOM

Il a été proposé de découper la commune en 14 zones :

Quartier nº 1

- Centre Ville
- Dumoulin
- Archon Desperouses

Quartier n° 2

- Les Dagneaux
- ➤ Le Moulin d'eau
- Les Jardins de la culture

Quartier n° 3

- Le Maréchat
- > Le Creux La Varenne

Quartier n °4

- Le Couriat
- Les Moulins
- Les Boules

Quartier n°5

- ➤ La Chapelle Saint-Don
- Cerey
- Les Charmettes Ojardias

Une relation de **proximité** et de **confiance** va donc se créer avec les administrés. Elle va concerner au maximum un quart de la population (sur retour d'expérience de la plate-forme).

Pour assurer une surveillance de la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite mettre en place une commission d'élus et de techniciens qui :

- veillera à ce qu'il n'y ait pas de déviance de l'usage du dispositif;
- réfléchira à un lien possible avec le logiciel GRC (gestion de la relation citoyen), dans le cadre de l'e-Administration.

Le Conseil Municipal est invité à :

 prendre acte de la mise en œuvre du dispositif Mairie Vigilante et Solidaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 21 décembre 2017

Le Maire,

signe Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20171221-DELIB171228-DE Date de télétransmission : 26/12/2017 Date de réception préfecture : 26/12/2017

